



Patte Alain

rue Georges Simpson 72
1083 BRUXELLES

TARIF 02 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1er JANVIER 2020

02

BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION

PECHE AUX CANARDS

Location Pêche aux Canards avec décor et mouvements d'eau au prix de 150 € la journée avec un supplément de 110 € par journée supplémentaire.

Inventaire de la pêche aux canards (60 Watts) :

- 1) 100 Canards pour un total de 1275 points. Soit 1 à 80 pts ; 2 à 60 pts ; 2 à 50 pts ; 5 à 40 pts ; 15 à 20 pts ; 20 à 10 pts et 55 à 5 pts. Il vous est loisible d'ôter ou de laisser le nombre de canards en fonction des points que vous désirez sous les canards.
- 2) 6 Canes à pêche.
- 3) 1 Bac de 0,85 m x 2,50 m muni d'une pompe Nautilus 4000 et de son câble électrique.
- 4) 1 Décor de 0,85 m x 2,50 m amovible.

NOM : Prénom : Tel./GSM :

ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!

ADRESSE (de facturation s'il y a lieu) :

.....N° de TVA :

e-mail :

DATE DE L'EVENEMENT : NOMBRE DE JOUR(S) :

ACOMPTE : **75 €.** VERSE LE :

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON :

TYPE DE CHOIX RESERVE :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 B)

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

Veillez-nous retourner le double de la présente, au plus vite, dûment complété et signé, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

CRAZY DUCK & la date de l'événement.

Contrat de location : voir page 2 B. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be

CONTRAT DE LOCATION – PECHE AUX CANARDS

Transport : GRATUIT dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km. Au-delà, un forfait de € 1,00 le kilomètre vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.

Assurance : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). Les canards endommagés ou perdus seront facturés au prix de € 4,50 / pièce et les cannes à pêche au prix de € 5,00 / pièce. Il est formellement interdit de modifier les chiffres mentionnés sous les canards. En cas de non respect, une indemnité de € 50,00 sera facturée ! Il est formellement interdit de coller quoi que ce soit sur les décors de la pêche au risque, de devoir les remplacer : valeur d'un décor € 600,00.

Electricité : La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)

Pompe : Ne jamais laisser tourner celle-ci à vide c'est-à-dire sans eau !!!

Surveillance : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!!

A INTERDIRE :

- a) que les enfants ne jouent les mains dans l'eau (courant électrique);
- b) une utilisation des cannes à pêche autre que celle prévue (les enfants ne peuvent pas taper sur les canards, taper sur le décor, griffes ou coups, ...); c) que les enfants ne jettent des pierres, du sable et / ou tout autre matériau dans l'eau de la pêche ;
- d) rien ne peut être collé (papier, informations diverses, etc) sur les décors (dégâts). Voir paragraphe Assurance

Annulation : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

Acompte : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : CRAZY DUCK et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

Paiement : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

ATTENTION REPRISE :

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 B)
Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be